



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DE L'ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du 26 janvier 2016 (à destination des membres et adhérents)

Membres Présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Jean-Philippe BOUREL (membre du BN en charge de l'Encadrement), Françoise SERRES, Gilles BONGRAIN, Nadine HENNION (titulaire),

Membres excusés : Caroline GONSARD (Secrétaire adjointe de la CPPE), Bruno GASPARINI (membre du BN en charge de l'Encadrement), Albert OLIVE, Didier MONTIRONI, Dominique POUMIER (chargée de missions), Franck BERGAMINI, Jean-Louis BACRY, Jean-Philippe SEMBLANET, Muriel West (suppléante)

❖ Intervention d'Alain Gautron

2016 : préoccupation majeure du SNFOCOS : l'Encadrement dans les organismes de Sécurité sociale.

=> problématique de la situation des Cadres dans les organismes de Sécurité sociale et défense du statut du cadre (cf. article du figaro "le statut des cadres est-il menacé ?")

Cette problématique d'actualité intègre la défense du statut du cadre et comme le mentionne cet article elle s'inscrit en Interprofessionnel (cf. article du figaro "le statut des cadres est-il menacé ?")

Le contexte est la disparition programmée de l'AGIRC en 2018.

Dans le Protocole d'accord ARRCO -AGIRC non signé par FO, il est prévu à cette échéance l'unification de ces 2 Régimes et la négociation d'un ANI sur le statut du Cadre.

En conséquence, la question de la définition du statut du cadre se pose puisque un des dispositifs Interprofessionnel qui permet de qualifier un salarié de cadre est son affiliation à l'AGIRC.

C'est donc un des faisceaux d'indice du statut de Cadre qui va disparaître et avec un seul Régime, la question qui se pose dès à présent est « comment va t-on définir le cadre » ?

FO sera présente des les discussions sur cette négociation et FO sera représentée, comme elle l'est à l'AGIRC, par FO-Cadres dont le SNFOCOS est membre (notre représentante est Annie SZUFA).

C'est dans ce contexte que 3 temps forts auront lieu en 2016 :

- 19-20 mai Conseil National du SNFOCOS à Paris : temps de présentation de la problématique Interprofessionnelle tournant autour de la question « le statut de cadre est-il menacé ? » avec interventions d'Eric PERES (négociateur FO pour l'ANI...) et d'un sociologue spécialiste en la matière.

- d'ici l'été : analyse et synthèse des résultats de l'Enquête du SNFOCOS réalisée par la CPPE

- Les « assises » de l'Encadrement organisées par le SNFOCOS lors d'une journée en septembre-octobre à Paris pouvant réunir près de 150 cadres des organismes de Sécurité sociale...sachant que si on compte 2 cadres par organismes on arrive à 600 cadres !.

Cette journée serait composée de 3 séquences :

- un certain nombre d'intervenants (ex : table ronde sur le numérique et sa conséquence sur le métier de Cadre cf. Rapport METTLING)
- présentation des résultats de l'enquête sur les Cadres de la Sécurité sociale
- définition de la Plateforme revendicative des Cadres de la Sécurité sociale.

➤ RPN 2016

- Planning et thématiques des négociations définies par l'Ucanss
- Négociations salariales 2016 déjà "enterrées"...d'ors et déjà quid de celles relatives à 2017 !!
- 2 points de satisfaction pour l'action syndicale du SNFOCOS : la Section Fédérale FO et le SNFOCOS vont signer 2 protocoles sur les garanties liées à la restructuration des réseaux qu'ils ont demandé, le 1er pour tous les personnels des ARS, y compris les Praticiens Conseils (avec la Réforme territoriale, 3 ARS disparaissent au profit d'une seule) et le 2ème pour tous les personnels des DRSM (Réforme CNAMTS/DRSM de rattachement des personnels du Service médical à la CNAMTS).
- D'autre part, le SNFOCOS signera également l'accord concernant l'organisation des IRP des DRSM : IRP de proximité dans chaque région DRSM (les élections auront lieu au niveau régional avec 3 collèges : employés, cadres et PC). Le SNFOCOS a défendu tous les personnels qu'il représente !. On a également obtenu un Comité central d'entreprise au niveau de la CNAMTS (personnels de la CNAMTS + DRSM) avec une élection nationale désignant des élus dans les 3 collèges (la CGC souhaitait un CCE émanant des CE locaux). Dans ce contexte, FO devrait pouvoir être majoritaire dans les 3 collèges et obtenir le poste de Secrétaire du CCE de la CNAMTS !
- Protocole d'accord sur l'Article 23 ...il y a des avancées pour certaines catégories d'agents mais pas pour les cadres...(cf. LM après échéance du 2 février).

❖ **Thématique de travail : Enquête SNFOCOS**

- ⇒ Organisation et moyens pour l'exploitation des résultats d'ici l'été 2016
- ⇒ cahier des charges, validation des questions

La trame de l'enquête et son contenu (questions) sont validées par la CPPE

Garder à l'esprit que l'enquête peut aussi être un bon moyen pour syndicaliser de nouveaux cadres

3 temps importants :

- **Promotion de l'enquête : dès à présent ! et jusqu'à début avril**
Réunions syndicales régionales et locales
Adhérents SNFOCOS
Adhérents cadres de la SFOS
Sites internet SNFOCOS, Confédération FO, FEC FO
LM, Annuaire Sécu, Miroir social, L'Espace social européen, JEC de la FEC, Newsletters de branche (Crible, ...)
...
- **Réalisation de l'enquête : de fin février à début avril (vecteur = lien internet : à valider)**
- **Exploitation des résultats, analyse et synthèse : d'ici l'été 2016 (validation de la composition du Comité d'exploitation des résultats de l'enquête lors de la prochaine CPPE)**

Le Secrétaire exprime sa satisfaction quand au résultat (cf. PJ), même s'il regrette que tous les membres n'aient pas remonté leur proposition de questions.

❖ **Agenda :**

Prochaine réunion de la CPPE : le jeudi 31 mars 2016 à 9h30 ...réservez dès à présent !

Le secrétaire

Christophe Rabot

Snfocos, 2, rue de la Michodière 75002 PARIS